

**Question écrite de Madame Geneviève P-GAILLARD,**  
**Députée des Deux-Sèvres**  
**à l'adresse de Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre de la santé**  
**et des solidarités**

Mme Geneviève P-GAILLARD attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la baisse drastique de la dotation des crédits d'heures d'aide à domicile des personnes âgées de la CRAMCO.

Pour de nombreuses associations cette diminution de 27% par rapport à celle de 2004 crée de légitimes préoccupations.

En effet, la dotation arrivant au mois de mai, même en ayant limité les heures d'intervention sur la base de la dotation 2004, les structures associatives d'aide à domicile ont d'ores et déjà épuisé près de 50% de la dotation 2005. Ce qui signifie qu'au mois d'août, elles ne disposeront plus d'heures pour le compte du régime général. Pour anticiper cette situation, elles ont décidé de limiter les heures d'intervention au bénéfice des personnes âgées. Cette décision incontournable aux vues des conditions de dotation 2005 met en difficulté autant les personnes âgées qui subissent, de plein fouet, la réduction d'heures d'aide, que les associations contraintes à déterminer ces choix difficiles de restriction. La CRAMCO, de son côté, refuse de se charger de cet aspect délicat.

Ensuite, au moment où la journée de solidarité en faveur des personnes âgées et handicapées a été effectuée par les salariés, il apparaît incompréhensible que cette mesure gouvernementale ne soit pas suivie d'effet.

Enfin, à l'heure du lancement du plan de cohésion sociale dont les objectifs annoncés visent à développer les services à la personne et l'emploi, la baisse des heures imposée aux structures de soins et de services à domicile entraînera de facto le recours au chômage partiel d'auxiliaires de vie voire la suppression d'emplois au sein des associations.

C'est pourquoi, elle lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il entend prendre les mesures concrètes et urgentes qui s'imposent pour garantir aux personnes âgées les services à domicile indispensables à une vie digne en revoyant à la hausse la dotation d'heures accordée aux associations d'aide à domicile.

Niort, le 16 juin 2005  
Geneviève GAILLARD

Niort, le 16 juin 2005

FAMILLES RURALES  
Fédération départementale des Deux-Sèvres  
171, avenue de Nantes  
BP 8519  
79025 NIORT CEDEX 9

A l'attention de Madame Jeanne GOULEAU,  
Présidente

GG/FD/160601

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 13 juin dernier par lequel vous portez à ma connaissance vos inquiétudes légitimes relatives à la diminution drastique de la dotation d'heures d'aide à domicile pour 2005. Je vous en remercie.

Ayant pris toute la mesure des conséquences de cette décision tant en ce qui concerne la qualité de vie de nos aînés que de l'emploi au sein des structures de soins et de services à domicile, j'ai décidé de poser une question écrite au Ministre de la santé et des solidarités afin qu'il envisage des mesures concrètes et urgentes pour remédier à cette situation particulièrement injuste. Je vous adresse ci-joint copie de ladite question. Bien sûr, je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse qui me sera apportée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD